

C'est le nommé Féty, repris de justice plus dangereux. Il a été transporté à Beaune, où la population a failli l'exterminer. Il a fallu l'intervention de l'autorité pour le soustraire à la colère de la foule.

— La cour d'assises d'Aix aura à s'occuper, dans sa prochaine session, d'une affaire de meurtre qui s'instruit en ce moment. Un jeune homme de Saint-Chamé, épris d'une jeune fille de cette localité, la recherchait en mariage. Il avait été agréé d'abord et refusé ensuite, ce qui lui causa un profond ressentiment. Le mardi gras, il chercha à renouer dans un bal où se trouvait l'objet de sa tendresse; mais ses démarches ne furent pas plus heureuses. Il résolut alors de se venger et alla s'opposer, armé d'un fusil, près de la maison de celle-ci, attendant la sortie du bal.

La jeune fille ne tarda pas d'arriver accompagnée de sa mère et de ses sœurs. L'amant délaissé coucha alors le groupe en joue et fit feu. Mais toutes les têtes s'étaient baissées instinctivement. La personne qu'il visait ne fut pas atteinte. Les autres ne reçurent que quelques plombs. Une des sœurs qui avait la main en l'air pour faire baisser sa mère, reçut dans cette main la charge qui avait fait balie; et eut les doigts brisés, malheureusement la gangrène s'est mise à la blessure, et son état inspire aujourd'hui de vives inquiétudes.

LE BAPTÊME DES CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH. — On lit dans la Liberté: « Jeudi prochain, 18 mars, jour de la fête de saint Joseph, aura lieu à l'église de ce nom, laquelle est située rue de Meaux, et livrée à l'exercice du culte depuis quelques mois seulement, la cérémonie du baptême des cloches de cette église.

Cette cérémonie aura un caractère tout particulièrement solennel, S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris devant la présider, et vu l'importance et la qualité du parrain et de la marraine de la plus grosse des trois cloches. Plusieurs journaux ont donné leurs noms; mais ils ont été mal renseignés, au moins quant au nom de la marraine de la grosse cloche.

Je m'appelle  
EMMANUELLE-CLÉMENTINE-MARIE-JOSÉPHINE  
J'ai eu pour parrain J'ai eu pour marraine  
Emmanuel Clémentine  
de Mac-Mahon de Chaumont-Quiry

Armées de la famille de Mac-Mahon Armées de la famille de Chaumont-Quiry

J'ai été bénite en 1875,  
3<sup>e</sup> année de la présidence du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta,  
30<sup>e</sup> année de Monseigneur du pontificat de Pie IX  
M<sup>me</sup> de Chaumont-Quiry est cousine du jeune Emmanuel de Mac-Mahon.  
La grosse cloche de l'église Saint-Joseph pèse 1,670 kilogrammes et mesure 1<sup>m</sup>,40 de diamètre.

LA FAUSSE MONNAIE. — Avant-hier, trois individus d'origine belge ont comparu devant le jury, de la Seine, sous l'accusation de fabrication de fausse monnaie. Ils avaient émis quelques pièces de 50 c. à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1863. Est-ce eux-mêmes qui fabriquaient ces pièces? La prévention n'a pu se prononcer suffisamment à cet égard, et l'un des trois accusés seulement, déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à 2 ans de prison.

Disons à ce propos que les garçons de Banque sont depuis quelques mois littéralement sur les dents avec les faux billets et la fausse monnaie. Ce crime est, en effet, devenu l'un des plus communs et il ne se passe guère de mois sans que la police ne procède à l'arrestation de quelques faussaires. Mais lorsqu'on arrête l'individu, le plus souvent le mal est fait et il a été dans la circulation de quoi faire le désespoir de plus d'un pauvre diable qui sera obligé de rembourser de ses propres deniers le billet ou la pièce faussée. Cependant, grâce à une longue habitude, les garçons de recette reconnaissent facilement les monnaies faussées: le son et la teinte de la pièce les empêchent de se tromper, mais il n'en est pas de même lorsque la monnaie est simplement altérée.

Parmi les divers moyens dont font usage les faussaires, il en est trois qui sont le plus communément employés. Le premier est le bain d'eau régale. On plonge la pièce dans ce liquide, qui n'est autre que l'acide nitro-muriatique des chimistes et qui a la propriété de dissoudre l'or. Une pièce d'or soumise à ce procédé peut perdre jusqu'à 2 et 3 fr. de sa valeur sans altération sensible à l'œil nu. Après un examen attentif, on pourra cependant s'apercevoir que la pièce est parsemée de petits trous semblables à ceux que laisse sur le visage d'une personne la maladie de la petite vérole.

Le second est la perforation de la pièce dans son épaisseur, au moyen d'un foret d'une excessive finesse, mis en mouvement par un tour; on prend la pièce sur un de ses côtés et l'on en extrait, en poudre excessivement fine, l'or qui se trouve à l'intérieur. L'opération terminée, on rebouche les trous qui ont été faits, et la pièce, qui n'a presque rien perdu comme son, a perdu en réalité 5 ou 6 fr. de sa valeur sur 20 fr., ou 1 fr. à 1 fr. 50 sur une pièce de 5 fr. en argent.

Enfin il y a le coup de lime sur les bords, principalement sur les pièces de 10 fr. qui sont cannellées.

Quant aux billets de banque, il est certain signe auquel un homme habitué ne se trompe pas en les examinant même rapidement, mais avec soin (nous ne parlons, bien entendu, que de ceux qui sont parfaitement imités). Outre le papier que les contrefacteurs n'arrivent jamais à imiter parfaitement, il est dans le dessin certains traits qui sont toujours mal reproduits, notamment les feuilles qui forment le cadre du billet. Elles ne seront jamais d'une netteté parfaite et auront ce qu'on appelle en termes d'imprimerie des bavochures. Il en est de même de l'article qui punit les contrefacteurs et que ceux-ci semblent reproduire tellement à regret que la lettre est toujours empâtée et souvent illisible.

Pour la Banque elle-même, il existe encore d'autres moyens de reconnaître sans recherches les faux billets. Ce sont des combinaisons qui varient, du reste, assez souvent; il y a entre autres celles-ci: la lettre qui se trouve sur les côtés du billet, en tête, correspond à un chiffre qui sert à multiplier l'un des deux nombres qui se trouve aux quatre coins. Le produit de cette multiplication, auquel on ajoute le nombre non multiplié, doit donner celui qui se trouve en petits caractères au-dessous du chiffre donnant la valeur du billet. Il ne s'agit donc que de savoir à quel chiffre correspond la lettre du billet.

VOL PAR UN PROFESSEUR. — Un jeune homme de vingt-quatre ans, originaire d'Alsace, ayant opté pour la nationalité française, s'était réfugié à Paris, où il vivait dans un grand dénuement. En dernier lieu il avait trouvé une place de professeur dans une famille. Pour commencer ses leçons deux livres lui étaient indispensables; mais il n'avait pas de quoi les acheter et il n'avait osé avouer sa détresse.

Il passait rue Soufflot, rêvant au moyen de se les procurer, quand ses yeux tombèrent sur l'étalage extérieur de la librairie Davin, où il aperçut les volumes qu'il désirait.

Une mauvaise pensée lui vint. Croquant n'être pas vu, il s'empara prestement de deux ouvrages, les glissa sous son paletot et s'éloigna sans affectation; mais un miroir placé sous un certain angle avait averti un commis qui se mit à sa poursuite en criant: « Au voleur! »

Le jeune homme a été arrêté, encore nanti des deux volumes, et consigné au poste central à la disposition du commissaire de police du quartier de la Sorbonne.

LA BRODERIE. — Il n'est guère possible de préciser le moment où l'usage des vêtements brodés s'introduisit en France. Il est probable que la broderie y fut connue de tout temps, car les Barbares eux-mêmes s'en servaient. Attila, dit-on, avait des brodeuses dans son camp. Mais ce fut surtout à l'époque des croisades que la haute noblesse et le clergé rapportèrent d'Orient le goût des vêtements de soie brodés d'or et de pierreries. Venise, qui se mit à en faire le commerce, y gagna la plus grande partie de ses richesses.

Au moyen âge, les grandes dames et les reines même ne désagréèrent pas, non plus qu'Hélène et Andromaque, de broder des tissus, dont elles faisaient hommage aux monastères et aux églises. On sait que la fameuse tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, fut brodée par la reine Mathilde et ses femmes. On conserve dans une église de Cracovie de magnifiques broderies attribuées à la reine Edwige.

Les broderies d'or et d'argent continuèrent, sous les Capétiens et les Valois, à jouir d'une grande vogue. Mais vers la fin du règne de François 1<sup>er</sup>, nous voyons apparaître la première loi somptuaire en interdisant expressément l'usage. La France, en effet, venait de perdre le Milanais où se fabriquait la plupart de ces articles, et les demandes adressées à l'industrie italienne occasionnaient une exportation de numéraire qui allait remplir les coffres de Charles-Quint. Henri II renouela la même défense, et son ordonnance fut rigoureusement exécutée.

Mais néanmoins l'usage de la dentelle s'introduisait en France sous le règne même de ce prince, ainsi que celui des broderies blanches et des guipures. Or, tous ces ouvrages de fil venaient également de Venise, de Milan ou de la Flandre, et nous avons dit quel abus on en fit sous le règne de Charles IX et de ses successeurs.

La toilette continua donc à faire sortir du royaume des sommes fabuleuses. Les économistes se plainquirent, et, sous le règne de Louis XIII, le cardinal de Richelieu proscrivit les découpures et broderies, ainsi que les galons, cannetilles et pourfures.

Ces défenses successives donnèrent naissance à l'industrie nationale; des ouvriers indigènes se mirent à broder en soies nuancées, et du premier coup y excellèrent. Les beaux velours, les beaux satins furent à bouquets et à rayures brodés en imitation de fleurs naturelles, et des humains, dit un écrivain moderne, furent alors habillés comme des fauteuils.

C'est cependant, s'il faut en croire le même auteur, à ce caprice de la mode que nous devons la création du Jardin des Plantes. « A l'époque où les rames commencent à faire fureur, un jardinier, nommé Jean Robin, s'avisa de créer un jardin à l'usage des brodeurs, et d'y cultiver toutes sortes de fleurs étrangères. C'est chez lui que le brodeur ordinaire de Henri IV allait dessiner et enluminer ses modèles; c'est de ses parcelles que procédaient toutes les belles

étouffes exécutées dans les fabriques royales et dans les ateliers de la rue de la Tixeranderie. Bientôt l'établissement de Jean Robin devint une nécessité de la monarchie, il fut, sous le nom de Jardin du Roi, l'une des dépendances de la couronne. »

Le règne de Louis XIV s'ouvrit, chose étrange, par une loi somptuaire plus sévère encore que les précédentes. Elle n'avait pas cependant la même raison d'être; et toute la cour en fut consternée; les maris seuls, s'il faut en croire Molière, furent ravis.

Cet ostracisme ne dura pas longtemps, et les courtisans purent se dédommager dans la suite de ce régime; et sous celui de Louis XV. Sous Louis XVI, la toilette, de fastueuse qu'elle était sous le règne précédent, devint vaporeuse et sentimentale et ne permit guère l'usage des broderies d'or et d'argent; mais jamais on n'eut tant de broderies blanches. On comptait, en effet, à cette époque, deux cent cinquante façons de garnir les robes, et chaque garniture avait un nom particulier et parfaitement ridicule, tel que désir marqué, préférence, caprices, composition honorée.

« Mlle Duthé, dit dans ses mémoires le marquis de Valons, était dernièrement à l'Opéra avec une robe de *soupirs étouffés*, ornée de *regrets superflus* et brodé d'un point de *cadeur parfaite*, garnie en *plaintes indiscrettes*; des rubans en *attentions marquées*, des dessous *cheveux de la reine*, brodés en diamants en *coups perfides et les cœurs-y voir* en émeraudes, frisés en *sentiments soutenus*, avec un bonnet de *conquête assurée*, garni de plumes *colages* et de rubans d'œil *abattu*, un chat sur le col, de couleur de *guezou nouvellement arrivé*, et sur les épaules une *médicis* montée en *bienséance*, et son manchon d'*agitation momentanée* ».

Ces modes raffinées tombèrent tout à coup, et dans les dernières années de ce régime, comme sous la République, on ne porta plus que des robes simples, sans broderie ou garniture d'aucune sorte.

Le Directoire et ses *merveilleuses* ressuscitèrent l'usage des broderies blanches et des dentelles, et l'Empire, avec ses costumes militaires, celui des broderies d'or et d'argent.

De nos jours, l'usage de la broderie de toilette est répandue dans toutes les classes de la société. C'est en même temps une occupation de salon et une industrie florissante. Elle se divise, comme autrefois, en *broderie blanche* ou de *toilette* et en *broderie de couleur*. Cette dernière, ne s'appliquant qu'aux costumes militaires, aux vêtements de cour, aux ornements d'église, est d'une fabrication nécessairement restreinte. C'est à Lyon que se fabriquent les plus belles broderies en ce genre. (Officiel.)

Avis. — Messieurs les actionnaires de la Boucherie centrale Roubaix sont informés que la seconde assemblée générale aura lieu le vendredi 19 courant, à 8 heures du soir, en la salle de l'hôtel des Sapeurs-Pompiers.

Ils sont priés d'y assister ou de s'y faire représenter, cette réunion ayant pour but de constituer définitivement.

Pour la Société:  
L'Administrateur-Gérant,  
H. MAUREL.  
8469

La Presse Médicale est unanime à recommander le *SIROP* et le *BONBON* du docteur CABANES dans les *rhumes*, *bronchites*, *catarres récents ou chroniques*, *asthme*, *toux nerveux* et *opiniâtre*, *grippe*, *quinze de toux* de mauvaise nature; toutes ces affections disparaissent promptement sous son influence. Mais c'est surtout dans la *Phthisie* en procurant au malade un calme si précieux dans cette cruelle maladie; les professeurs Trousseau, Velpeau, Denonvillier et Nélaton, l'employaient constamment avec succès.

Dépot dans toutes les pharmacies de France; à Roubaix, pharmacie Couvreur. 6954 (A)

Progress de Dentaire  
Dents et Dentiers  
ART  
Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.  
Edouard VERBURGH, breveté de S. M. le Roi des Belges  
Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix MAISON A PARIS  
4, Boulevard Poissonnière 4

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas remplir la bouche; ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — Succès garantis.

Nouvelles du soir  
On écrit de Paris, le 17 mars 1875:  
« On assure que MM. Dufaure et Buffet se sont mis d'accord sur la nécessité de réviser tous les cas de suppression, suspension ou interdiction sur la voie publique de la presse qui subsistent actuellement. Ces ministres ont décidé de demander l'état, pour chaque département, de ces mesures de rigueur dont l'effet n'a pas cessé, et de statuer promptement sur chaque cas.

« Il est question à l'Assemblée d'ordonner l'affichage de discours prononcés hier par M. d'Audiffret-Pasquier.

« Demain jeudi aura lieu, à la présidence, un grand dîner officiel, auquel ont été invités tous les nouveaux ministres, M. d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale, les vice-présidents; M. Lamy, le nouveau secrétaire, et les nouveaux sous-secrétaires d'Etat.

« Après le dîner, M<sup>me</sup> la maréchale tiendra sa réception hebdomadaire officielle, qui sera sans doute très brillante, en raison des circonstances actuelles, et offrira un éclat inaccoutumé.

« Petite bourse du soir 103 70. »

Dépêches Télégraphiques  
(Service particulier du Journal de Roubaix.)  
L'ÉTAT PRUSSIE ET LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES  
Berlin, 16 mars. — Chambre des députés. Discussion en première lecture

du projet de loi relatif à la suppression de la dotation des évêques catholiques. Le ministre des cultes défend le projet de loi; il rappelle l'indolence du clergé vis-à-vis des lois de l'Etat et déclare non fondé le reproche fait à l'Etat de vouloir persécuter l'église catholique. Il fait particulièrement remarquer que des mesures analogues aux lois prussiennes dites lois de mai, ont été prises en Autriche sans l'assentiment de l'Église, et que l'évêque de Linz, Mgr Riédiger, a été autorisé par le Pape à s'y soumettre.

Dans le même ordre d'idées le ministre rappelle que dans les districts autrichiens de son diocèse, le prince évêque de Breslau obéit à des lois semblables à celles auxquelles il résiste sur le territoire prussien.

L'Etat, continue M. Palk, ne craint pas l'encyclique; mais il la prend au sérieux, il ne veut pas se laisser baffouner par l'Église, il ne peut pas employer l'argent du budget à faire vivre des prêtres rebelles: tel est le sens de cette loi qui doit mettre fin à un funeste état de choses.

Le ministre continuera à remplir son devoir sans se laisser influencer par les calomnies et les menaces.

M. Sybel, dans un discours à l'appui du projet de loi, accuse les prêtres catholiques d'exciter continuellement les populations. Il cite entr'autres exemples un roman colporté par les émissaires ultramontains, dont les épisodes se passent soi-disant sous le règne de Dioclétien, mais qui contient des allusions manifestes à l'empereur Guillaume et au prince de Bismark.

Pendant que M. Sybel lit un passage de ce roman, où l'on voit le ministre de Dioclétien, Mark, périr dans un marais, le prince de Bismark entre dans la salle des séances et est accueilli par des bravos enthousiastes.

Le chancelier prend aussitôt la parole pour démontrer que la doctrine d'après laquelle il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ne saurait être interprétée dans ce sens qu'il faille plutôt obéir au Pape, fourvoyé par les jésuites, qu'au roi. Le gouvernement, ajoute M. de Bismark, remplit son devoir en pratiquant la liberté intellectuelle de l'Allemagne contre Rome, et elle le remplit avec Dieu pour le roi et la patrie. (Applaudissements frénétiques.)

La chambre décide que le projet ne sera pas renvoyé à une commission, mais qu'il sera discuté immédiatement séance plénière.

Berlin, 16 mars. — D'après des avis venus de différentes parties de l'Allemagne, les protestations contre la dernière encyclique du Pape formulées par des catholiques deviendraient de plus en plus nombreuses. Parmi les plus remarquables d'entre elles, on cite celle de l'Association catholique de Hambourg, dans laquelle on invoque l'Etat comme un réformateur choisi par la providence, et on le conjure de combattre le combat indispensable pour faire prospérer l'Église catholique romaine.

NOUVELLES DE ROME  
Rome, 16 mars. — L'Observatore romano publie le texte de l'allocation prononcée hier par le Pape. Ce texte est conforme à l'analyse télégraphiée hier.

Soixante-six anabaptistes anglais sont attendus ce soir. Ils viennent d'Angleterre, afin d'assister à l'inauguration du nouveau temple anabaptiste, qui aura lieu le 21 mars.

Mgr Roncette et un garde noble sont parés à porter la calotte rouge à Mgr Mac Closkey, archevêque de New-York.

Rome, 16 mars. — Aujourd'hui, le Pape a remis la barrette aux cardinaux Giannelli, Manning, Deschamps et Bartolini. Mgr Giannelli a prononcé un discours auquel le pape a répondu en disant que la dignité cardinalice donne dans ces tristes temps, l'occasion de redoubler d'efforts pour défendre les droits de l'Eglise.

Le Pape a nommé, hier, Mgr Simeoni nonce à Madrid, et Mgr Vanuttelli, actuellement délégué apostolique dans l'Amérique Centrale, nonce à Bruxelles, en remplacement de Mgr Cattani qui est nommé secrétaire de la Congrégation du Concile, Mgr Agnozzi, actuellement chargé d'affaires en Suisse, est nommé secrétaire de la propagande.

Le Pape a fait d'autres nominations dans le personnel des Congrégations.

LE DUC DE MONTESPERSIER  
Madrid, 15 mars. — La Gazette publie un décret royal rendant au duc de Montpensier ses grades dans l'armée, ses décorations et ses honneurs.

DERNIERE HEURE  
Paris, 17 mars, 1 h. 50, soir.

La commission de prorogation se réunit aujourd'hui à 2 h. 1/2, et demandera à M. Buffet à quelle date les lois sur la presse et le budget pourront être déposées; suivant sa réponse, on fixera le retour de la Chambre au 3, 11 ou 18 mai. Hier, dans la commission, M. Roland ayant paru dire qu'il fallait demander au gouvernement son avis sur la date de la dissolution, la commission a été unanime à déclarer que l'Assemblée seule devait décider.

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| Huites de Colza en f. 87     | Cordons de soie 77 35    |
| id. en tonnes 88 50          | Mélasse de f. 100 k. 11  |
| id. épure 90 50              | id. de raffinerie 11     |
| Huites de Lin en f. 70       | Sucre blanc 7. 100 k. 11 |
| id. en tonnes 71 50          | id. n° 2 100 k. 11       |
| Su 1000 kg. 2. 100 k. 25 35  | id. n° 3 100 k. 11       |
| id. 1000 kg. 2. 100 k. 23 30 | Sucre n° 4 100 k. 11     |
| id. blanc 3 diap. 65 75      | id. n° 5 100 k. 11       |
| id. 1000 kg. 2. 100 k. 65    | id. n° 6 100 k. 11       |
| Cafés 100 k. Java 330        | id. n° 7 100 k. 11       |
| Cacaos 100 k. né. Java 330   | id. n° 8 100 k. 11       |
| id. Haïti 315                | id. n° 9 100 k. 11       |
| id. Cayenne 315              | id. n° 10 100 k. 11      |
| id. belle sorte 317          |                          |

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Paris 124        | Paris 124        |
| Madrid 145       | Madrid 145       |
| Buenos Aires 145 | Buenos Aires 145 |
| Bombay 145       | Bombay 145       |
| Calcutta 145     | Calcutta 145     |
| Canton 145       | Canton 145       |
| Hankow 145       | Hankow 145       |
| Peking 145       | Peking 145       |
| Shanghai 145     | Shanghai 145     |
| Sourabaya 145    | Sourabaya 145    |
| Tientsin 145     | Tientsin 145     |
| Yokohama 145     | Yokohama 145     |

| Marchés      | Cours | Précedent |
|--------------|-------|-----------|
| Paris        | 124   | 124       |
| Madrid       | 145   | 145       |
| Buenos Aires | 145   | 145       |
| Bombay       | 145   | 145       |
| Calcutta     | 145   | 145       |
| Canton       | 145   | 145       |
| Hankow       | 145   | 145       |
| Peking       | 145   | 145       |
| Shanghai     | 145   | 145       |
| Sourabaya    | 145   | 145       |
| Tientsin     | 145   | 145       |
| Yokohama     | 145   | 145       |

| Marchés      | Cours | Précedent |
|--------------|-------|-----------|
| Paris        | 124   | 124       |
| Madrid       | 145   | 145       |
| Buenos Aires | 145   | 145       |
| Bombay       | 145   | 145       |
| Calcutta     | 145   | 145       |
| Canton       | 145   | 145       |
| Hankow       | 145   | 145       |
| Peking       | 145   | 145       |
| Shanghai     | 145   | 145       |
| Sourabaya    | 145   | 145       |
| Tientsin     | 145   | 145       |
| Yokohama     | 145   | 145       |

| Marchés      | Cours | Précedent |
|--------------|-------|-----------|
| Paris        | 124   | 124       |
| Madrid       | 145   | 145       |
| Buenos Aires | 145   | 145       |
| Bombay       | 145   | 145       |
| Calcutta     | 145   | 145       |
| Canton       | 145   | 145       |
| Hankow       | 145   | 145       |
| Peking       | 145   | 145       |
| Shanghai     | 145   | 145       |
| Sourabaya    | 145   | 145       |
| Tientsin     | 145   | 145       |
| Yokohama     | 145   | 145       |

BERGUES, marché du 15 mars.  
Blé nouveau. — 18 64  
Blé roux. — 18 64  
Blé rouge. — 18 64  
Blé 1<sup>re</sup> qualité. — 19 62  
Blé 2<sup>e</sup> qualité. — 18 62  
Blé 3<sup>e</sup> qualité. — 17 81  
Hausse de fr. 22 c. à l'hect. de blé.

Seigle. — 4 36  
Orge. — 4 36  
Avoine. — 4 36  
Fèves. — 20 96  
Haricots. — 29 66  
Pois jaunes. — 23 62  
Pois bleus. — 23 62  
Vesces. — 23 62  
Celette. — 23 62  
Garde de lin. — 27 83  
Colza d'hiver. — 37 35  
Pommes de terre. — 37 35  
Fromage vieux. — 37 35  
Beurre en bloc, 1<sup>re</sup> qualité. — 3 35  
idem 2<sup>e</sup> qualité. — 3 35  
idem 3<sup>e</sup> qualité. — 2 75  
Beurre, le kil., en pièce. — 2 86  
Œufs, le cent. — 7 55  
Lin, le kilo et demi. — 2 13

BERGUES, marché aux porcs du 15 mars.  
152 porcs. — Prix moyen du kil., 4 fr. « c.  
Poids moyen, 130 kil.

CHANGES ET MONNAIES  
VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS  
A trois mois.

|              |         |         |       |
|--------------|---------|---------|-------|
| Amsterdam    | 113 3/8 | 113 3/8 | 4 0/8 |
| Bombay       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Berlin       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Bretagne     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Buenos Aires | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Canton       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Hankow       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Peking       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Shanghai     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Sourabaya    | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Tientsin     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Yokohama     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |

|              |         |         |       |
|--------------|---------|---------|-------|
| Amsterdam    | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Bombay       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Berlin       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Bretagne     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Buenos Aires | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Canton       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Hankow       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Peking       | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Shanghai     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Sourabaya    | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Tientsin     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |
| Yokohama     | 113 1/8 | 113 1/8 | 4 0/8 |

|  |      |          |
|--|------|----------|
| Or en barre 1000/1000 le kil. 5,627 50 | Pair | 5 627 50 |
| Pièces de France 100 fr.               | Pair | 5 627 50 |
| Monnaie de 20 fr.                      | Pair | 5 627 50 |
| Monnaie de 10 fr.                      | Pair | 5 627 50 |
| Monnaie de 5 fr.                       | Pair | 5 627 50 |
| Monnaie de 2 fr.                       | Pair | 5 627 50 |
| Monnaie de 1 fr.                       | Pair | 5 627 50 |
| Pièces mexicaines                      | Pair | 5 627 50 |

Chemin de Fer du Nord

|   |
|---|
| Roubaix à Lille, 5.13, 7.18, 8.13, 9.48,<br>11.46, matin, 12.23, 1.58, 3.39, 5.13,<br>6.18, 7.28, 8.28, 9.38, 11.08 soir.   |
| Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5.38<br>7.18, 8.45, 10.18, 11.23, matin, 1.20<br>2.45, 5.10, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38 S.<br>Lille à Roubaix, 5.15, 6.35, 8.22, 9.55,<br>11.05, matin, 12.57, 2.22, 4.47, 5.25<br>6.35, 8.00, 10.13, 11.15 soir. |
| Tourcoing à Roubaix et Lille, 5.05,<br>7.10, 8.05   |